
Le bilinguisme pluriel des enfants sourds : entre législations et pratiques

Stéphanie Gobet*^{1,2}

¹Laboratoire FoReLLIS - UR 1576 – Université de Poitiers – France

²Dynamique Du Langage – Université Lumière - Lyon 2, Centre National de la Recherche Scientifique – France

Résumé

Depuis le Réveil Sourd dans les années 1970, les sourds français ont pris conscience que la langue des signes française (LSF) est une langue, dont la modalité est visuo-gestuelle. A partir de ce moment, associations, linguistes, et actions politiques se sont multipliés pour inscrire la langue des signes dans la loi, ce qui sera effectif en 2005 avec la loi sur l'accessibilité. La langue des signes française est désormais reconnue comme langue d'enseignement et comme langue d'apprentissage, et l'enfant sourd défini comme bilingue. Pour autant, les pratiques et les expériences des familles peuvent s'éloigner des recommandations officielles.

Dans un premier temps, nous reviendrons brièvement sur le processus de reconnaissance de la LSF du point de vue législatif. Nous développerons également les critères développés par l'UNESCO pour exposer les critères déterminants à définir la vitalité de la langue des signes ainsi que sa résilience.

Dans la continuité de la première partie, notre deuxième partie sera consacrée aux définitions du bilinguisme sourd, notion plurielle par les pratiques réelles, collectives et individuelles, les situations de contact. Définir le bilinguisme sourd n'est pas aisé car la situation linguistique de cette population est atypique, non seulement par la transmission de la langue, mais également par les représentations nées de l'opposition sourd/entendant, manualiste/oraliste, les frontières linguistiques se mêlant aux frontières médicales.

Pour finir, nous tenterons de mettre en avant l'écart entre les préconisations législatives et théoriques et les représentations et vécus des parents. Pour cela, nous nous appuyerons sur les témoignages de parents recueillis dans le cadre du projet Étude sur l'espace d'engagement des parents d'enfants ayant des incapacités auditives dirigé par Charles Gaucher de l'université de Moncton et en collaboration avec les universités de Ottawa (Canada), Namur (Belgique), Poitiers (France) et Fribourg (Suisse).

La parole des parents reflète les représentations qu'ils ont de la langue des signes, de la communauté sourde et révèle dans quelle mesure ils inscrivent ou non leur enfant dans un processus de bilinguisme et/ou de biculturalité. L'annonce, suivie du processus de médicalisation, entraîne les parents dans des choix linguistiques qui éloignent l'enfant de sa langue naturelle, ce dernier devant être rééduqué à la langue vocale et non acquérir la langue des signes. Notre propos n'est pas d'apporter un jugement sur les choix effectués par les parents mais d'essayer de comprendre pour quelles raisons les parents opèrent ces choix et quelles sont leurs représentations, aussi bien linguistiques que sociétales.

*Intervenant

Mots-Clés: enfants sourds, bilinguisme, langue des signes française, insécurité linguistique